



**ETRE CPE - TUTEUR
POUR UN SPA DE MASTER 2
MEEF « *Encadrement Educatif* »**

2022-2023

**LE ROLE DU TUTEUR
PENDANT LE STAGE DE PRATIQUE ACCOMPAGNEE (SPA)**

Ce stage, d'une durée de 324h fait partie de l'UE 3 « Mettre en œuvre sa pratique professionnelle ».

Il permet aux étudiants d'observer tout d'abord la pratique quotidienne d'un CPE puis de s'exercer à la prise en main progressive de la Vie Scolaire.

L'objectif général est de donner à l'étudiant une vision aussi complète et cohérente que possible de l'institution dans laquelle il sera appelé à évoluer, de tous les aspects du métier, qu'il s'agisse de l'organisation d'un service Vie Scolaire, du travail avec l'équipe des AED, les élèves, et avec les autres professeurs, du fonctionnement de l'établissement scolaire, ou encore du dialogue avec les parents. Ce stage aidera également l'étudiant à se préparer aux épreuves du concours.

Il doit par conséquent être source de questionnement et d'ouverture, qualités requises de tout CPE soucieux d'évolution personnelle dans l'exercice de son métier.

Les objectifs du stage :

L'observation permet de familiariser l'étudiant à la diversité des situations professionnelles et à la réalité du métier de CPE :

- observer des situations professionnelles ;
- observer la préparation et l'organisation d'une activité ;
- observer la prise en compte de la personne de l'élève, la gestion des élèves ;
- observer le déroulement d'un entretien avec un élève, un parent, un enseignant ...
- rencontrer les membres de l'équipe pédagogique et autres partenaires (infirmière, AS, PSY EN, CE, Gestionnaire...).

La pratique accompagnée permet à l'étudiant de s'exercer à la prise en main du service Vie Scolaire, sur plusieurs heures et permet une première appropriation des compétences du référentiel de CPE.

L'activité du Cpe-tuteur porte sur quatre domaines :

Accueil :

Il permet à l'étudiant de se familiariser avec les lieux et les personnes, en lui faisant visiter l'établissement et en lui permettant de rencontrer les personnes susceptibles de compléter sa connaissance du système éducatif.

Il accueille l'étudiant dans le service Vie Scolaire ; il lui fait connaître son environnement de travail.

Conseil :

Il met à disposition de l'étudiant les différents documents utiles : règlement intérieur, projet de service, projet éducatif, livret accompagnement des AED, compte-rendu du conseil d'administration, projet d'établissement, etc.

Il aide l'étudiant à entrer dans son projet : objectifs visés, progression sur l'année, contenus des activités, méthodes employées, relations avec les autres disciplines ...

Il l'aide à choisir et préparer des activités, dans le cadre du projet éducatif du tuteur.

Il lui donne des conseils en vue de faciliter la communication (gestion de l'espace, de la voix, des différentes interactions, etc.) et de le guider vers la prise en charge de différentes situations professionnelles que tout CPE peut rencontrer en EPLE.

Analyse de pratiques :

Le tuteur permet à l'étudiant d'observer ses pratiques et de comprendre les séances observées, notamment à mesurer l'écart entre la préparation et sa mise en œuvre, à prendre conscience de ses façons de procéder. Après la prise en charge d'activités par l'étudiant, le tuteur l'accompagne dans l'analyse de sa pratique. Il le questionne aussi sur les contenus de l'activité choisie.

Evaluation :

A l'issue de ce stage, l'étudiant sera évalué à l'INSPE par le formateur référent. Il devra décrire et développer ce qu'il aura retenu de ses observations, à travers quelques exemples précis.

Le tuteur participe à l'évaluation de l'étudiant en fournissant à l'INSPE une appréciation individualisée s'appuyant sur le référentiel de compétences professionnelles attendues de l'étudiant.